Déposer mon permis de construire Ma déclaration préalable en ligne ?



Mode d'emploi du G.N.A.U

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

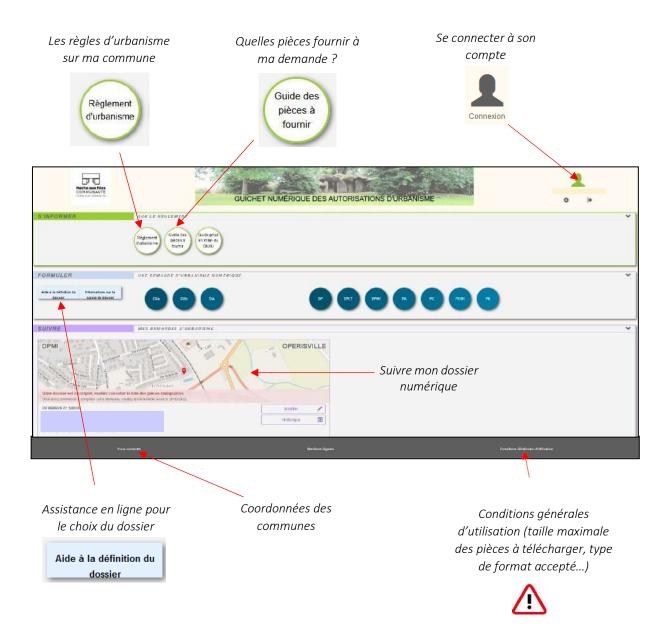
Guide pour les particuliers :

Table des matières

1.	Présentation de la page d'accueil du G.N.A.U	3
2.	Se connecter à sa page d'accueil	4
	2.1. Créer son compte	4
	2.2. Se connecter à son compte	5
3.	Saisir sa demande	7
4.	Suivre l'état d'avancement de la demande en cours	11
	4.1. Mon dossier est réputé « incomplet »	11
	4.2. Mon dossier est réputé « complet »	13
5.	La décision	14
6.	La phase « travaux »	15
	6.1. La déclaration d'ouverture de chantier pour les permis	15
	6.2. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux	17
7.	Demande de permis modificatif	20
	Guide pour les professionnels :	
G	uide d'utilisation du module EPRO	23

1. Présentation de la page d'accueil du G.N.A.U

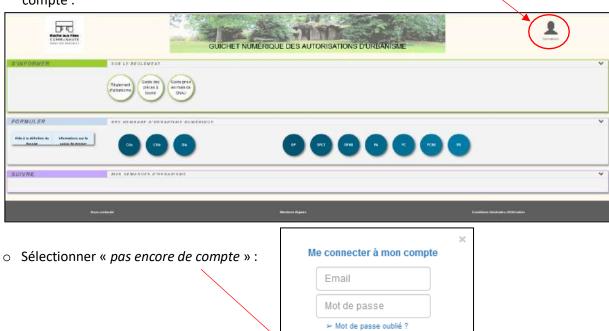
o Les fonctionnalités de votre tableau de bord :



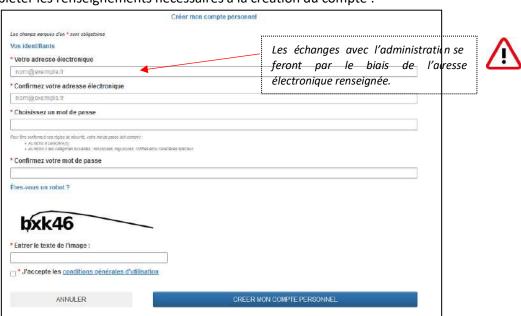
2. Se connecter à sa page d'accueil

2.1. Créer son compte

 Pour utiliser et vous connecter au guichet numérique, vous devez tout d'abord vous créer un compte :



o Compléter les renseignements nécessaires à la création du compte :



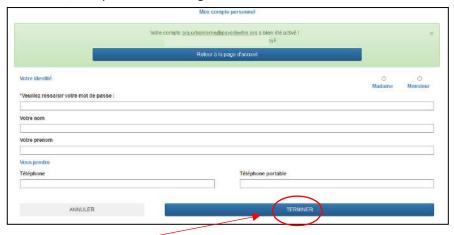
Connexion

Pas encore de compte ?

o Activer le compte en validant l'e-mail reçu sur l'adresse de messagerie indiquée :



o Une fois le lien activé, compléter les renseignements nécessaires à la finalisation du compte :

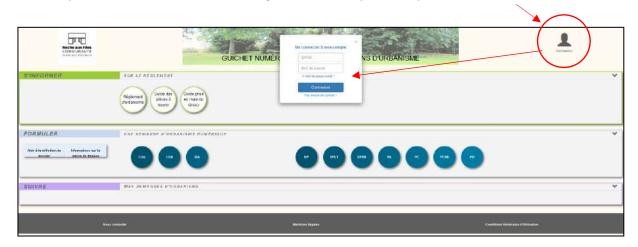


o Puis cliquer sur « Terminer » et sur « Retourner à la page d'accueil »



2.2. Se connecter à son compte

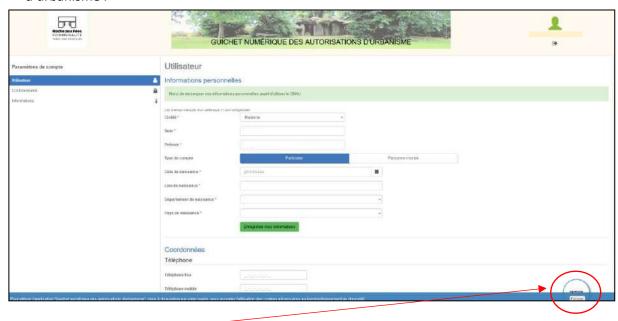
o Vous pouvez vous connecter sur votre guichet numérique en cliquant sur « Connexion » :



 Renseigner votre adresse de messagerie électronique et le mot de passe que vous avez choisi puis cliquer sur « connexion »



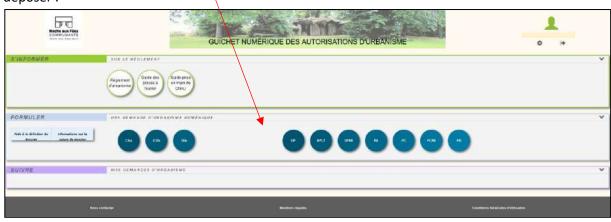
o Compléter les renseignements nécessaires. Ils s'inscriront directement dans le formulaire d'urbanisme :



o Puis cliquez sur « retour » pour revenir sur votre tableau de bord en page d'accueil.

3. Saisir sa demande

 Pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme, veuillez sélectionner le type de dossier à déposer :





CUa : certificat d'urbanisme d'information CUb : certificat d'urbanisme opérationnel DIA : déclaration d'intention d'aliéner

DP : déclaration préalable

DPLT : déclaration préalable lotissement et autres divisions foncières

DPMI : déclaration préalable portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes PCMI : permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

PC : permis de construire PA : permis d'aménager PD : permis de démolir

o En cliquant sur le dossier à déposer, vous arriverez sur une nouvelle page afin de compléter le





Il est possible d'importer/exporter un formulaire numérique pré-rempli.

Vérifier les éléments du formulaire.

Manque de temps pour terminer sa demande ? Il est possible de sauvegarder et de revenir dessus à tout moment.

Transmettre la demande en mairie. Une fois transmise, il n'est pas possible de modifier les éléments.

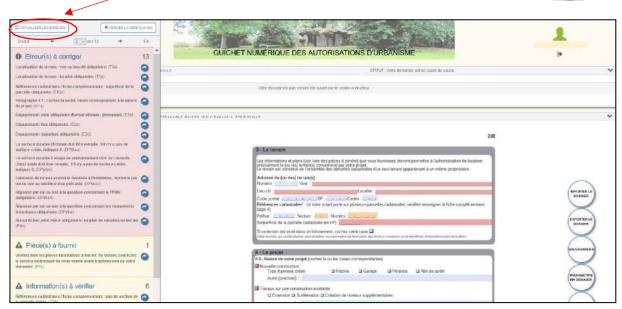
Revenir à la page d'accueil en cliquant sur « retour ».

FORMULER one accument of security and security accommon to the security accommon to the security accommon to the security accument accumen

o Compléter les éléments du formulaire cerfa, puis cliquer sur la touche « Vérifier la saisie » :

o Vous pouvez corriger les erreurs de saisie avec les touches « Actualiser les erreurs » et

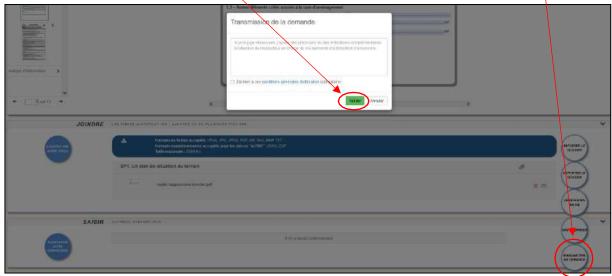




o Une fois le cerfa complété, vous pouvez joindre les pièces justificatives à votre demande :



 Dans le cas où la demande d'autorisation d'urbanisme est portée par plusieurs personnes, vous pouvez renseigner les autres demandeurs en cliquant sur la touche « Ajouter un autre demandeur » et complété les informations nécessaires. Votre demande d'autorisation d'urbanisme est prête à être envoyé en mairie. Cliquez sur « Transmettre ma demande » et « Valider » :



o Cliquer sur « ok » puis sur « retour » pour revenir à la page d'accueil :





 Sur la page d'accueil, vous retrouverez votre demande d'autorisation. Le bandeau coloré vous informera de la transmission de votre demande à la collectivité :



o Vous recevrez également un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant que votre demande a bien été envoyée.

- Vous recevrez ensuite, dans un délai de 10 jours ouvrés, un accusé de réception électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant la date de dépôt officielle de votre demande et son numéro d'attribution.
- o Vous pourrez retracer l'état d'avancement de votre demande via la touche « Historique » :





 Vous pouvez également consulter les documents transmis à votre collectivité via la touche « Consulter » :





o Si en cours d'instruction, vous souhaitez renoncer à votre projet, vous pourrez également demander l'annulation de votre demande via la touche « *Demande à l'instructeur* » :



4. Suivre l'état d'avancement de la demande en cours

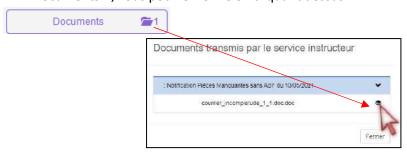
- Après la prise en charge de votre dossier par la collectivité, les informations et pièces transmises sont vérifiées par le service instructeur.
- Dans le premier mois suivant la date de dépôt de votre dossier, indiquée sur votre récépissé de dépôt, votre dossier peut être considéré comme « incomplet ». Cela signifie que toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier n'ont pas été jointes au dépôt en ligne ou que ces pièces sont insuffisantes.
- o Un message électronique vous informera si votre dossier est complet ou incomplet.

4.1. Mon dossier est réputé « incomplet »

o Sur la page d'accueil de votre guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de l'état incomplet de votre dossier :



 La mairie peut joindre le courrier d'incomplétude sur votre guichet numérique. Via la touche « Documents », vous pourrez le lire en cliquant dessus :



o Pour compléter votre dossier, cliquer sur la touche « Modifier »



 Les pièces à compléter ou à fournir apparaissent en rouge. Vous pouvez joindre une nouvelle pièce ou remplacer l'ancienne :



 Une fois la (les) nouvelle(s) pièce(s) téléchargée(s), cliquer sur « Transmettre ma demande » puis « Retour ».



Sur votre tableau de bord, le bandeau coloré vous informera de la transmission des pièces complémentaires.



- Vous recevrez également un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant que votre demande a bien été envoyée, puis vous recevrez un accusé de réception électronique vous informant de la réception de vos pièces complémentaires.
- Si les pièces reçues sont suffisantes, vous recevrez un mail sur votre adresse de messagerie vous informant de la complétude de votre dossier.
- o Si les pièces ne sont toujours pas suffisantes, il faudra de nouveau compléter votre dossier.

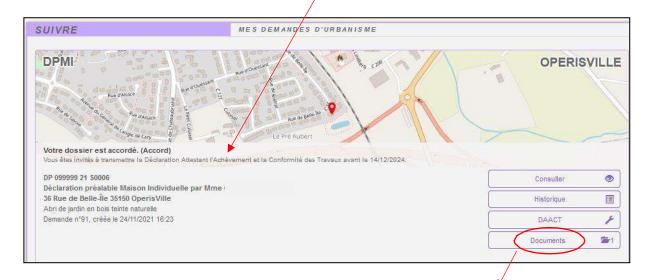
4.2. Mon dossier est réputé « complet »

- Si les pièces reçues sont suffisantes, vous recevrez un mail sur votre adresse de messagerie vous informant de la complétude de votre dossier.
- Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de l'état de complétude de votre dossier ainsi que le délai d'instruction de votre demande.



5. La décision

- Après instruction de votre demande, le Maire émet une décision. La nature de la décision varie en fonction du type de dossier.
- Vous recevrez une notification sur votre adresse de messagerie vous informant de la nature de la décision.
- Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de la nature de la décision et du (des) document(s) à joindre lors de la phase « travaux » de votre projet si celui-ci est accordé.



 La mairie peut joindre la décision sur votre guichet numérique. Via la touche « *Documents* », vous pourrez le lire en cliquant dessus :



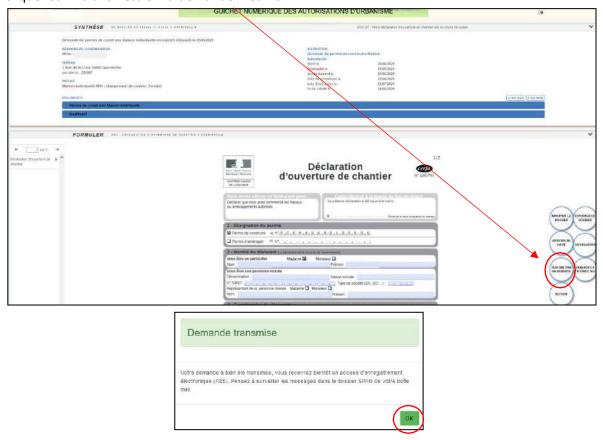
6. La phase « travaux »

6.1. La déclaration d'ouverture de chantier pour les permis

- Une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) doit être déposée en mairie dès l'ouverture du chantier (uniquement pour les projets ayant fait l'objet d'une demande de permis).
- o Pour déposer votre formulaire, cliquer sur le bouton « DOC » puis confirmer afin de saisir le cerfa.



o Comme pour la saisie de votre demande d'autorisation, compléter les éléments du cerfa, puis cliquer sur « *transmettre ma demande* » et « *ok* ».



 Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de la transmission de votre DOC.



 Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant que votre demande a bien été envoyée, puis vous recevrez un accusé de réception électronique vous informant du dépôt de votre DOC et de sa vérification par la mairie.



- Si les pièces reçues sont suffisantes, vous recevrez un mail sur votre adresse de messagerie vous informant de la complétude de votre dossier.
- Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de l'état de complétude de votre dossier.



Si les pièces ne sont pas suffisantes, il faudra compléter votre dossier. Merci de vous reporter au
 4.1. Mon dossier est réputé incomplet pour connaître la démarche à suivre.

6.2. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

- Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être déposée en mairie dès la fin du chantier pour les demandes de déclaration préalable et de permis.
- o Pour déposer votre formulaire, cliquer sur le bouton « DAACT » puis confirmer afin de saisir le cerfa.



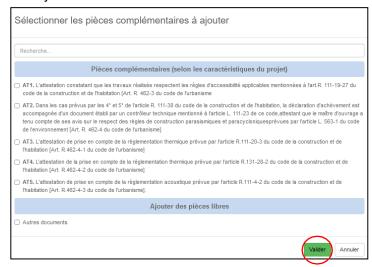
o Comme pour la saisie de votre demande d'autorisation, compléter les éléments du cerfa :



 Joindre les pièces nécessaires pour l'instruction de la DAACT en cliquant sur « Ajouter une autre pièce » :



o Sélectionner les pièces à joindre et « valider » :



O Une fois les pièces téléchargées, cliquer sur « transmettre ma demande » puis « valider » et « ok » :





 Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de la transmission de votre DAACT:



 Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant que votre demande a bien été envoyée, puis vous recevrez un accusé de réception électronique vous informant du dépôt de votre DAACT et de sa vérification par la mairie.



- Si les pièces reçues sont suffisantes, vous recevrez un mail sur votre adresse de messagerie vous informant de la complétude de votre dossier.
- Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de l'état de complétude de votre dossier.



Si les pièces ne sont pas suffisantes, il faudra compléter votre dossier. Merci de vous reporter au
 4.1. Mon dossier est réputé incomplet pour connaître la démarche à suivre.

7. Demande de permis modificatif

 Une fois le permis accordé, la touche « Modificatif » apparaît sur la demande sur votre tableau de bord en page d'accueil. Cliquer dessus pour déposer une demande de modification sur votre permis :



⚠

La modification d'un permis doit intervenir avant de déposer la DAACT.

o Puis cliquer sur « oui »:



 Comme pour la demande de permis initial, compléter les éléments du formulaire cerfa et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, puis cliquer sur « transmettre ma demande » :



Transmission de la demande

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)

Valider Annuler

Demande transmise

Votre demande a bien été transmise, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail.

o « Valider » la transmission de votre demande à la collectivité :

 Sur votre tableau de bord en page d'accueil du guichet numérique, le bandeau coloré vous informera de la transmission de votre demande de modification :



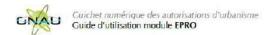
 Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie vous confirmant que votre demande a bien été envoyée, puis vous recevrez un accusé de réception électronique vous informant du dépôt de votre demande de modification et de sa vérification par la mairie.



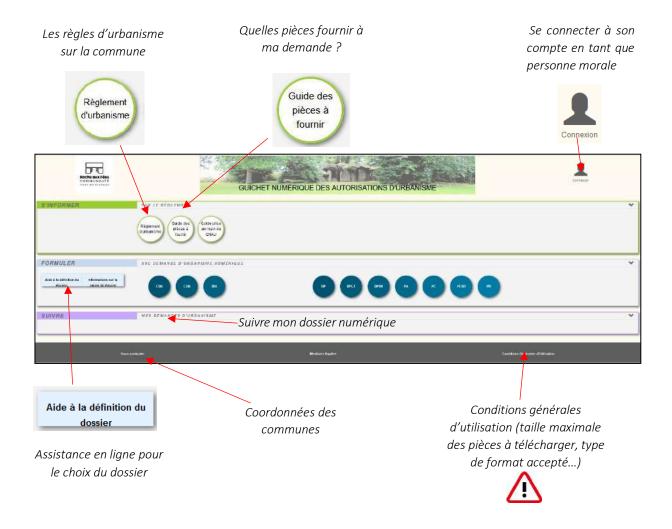
- Si les pièces ne sont pas suffisantes, il faudra compléter votre dossier. Merci de reprendre la procédure initiale à partir du 4.1. Mon dossier est réputé « incomplet » pour connaître la démarche à suivre.
- o Si les pièces reçues sont suffisantes, merci de reprendre la procédure initiale à partir du 4.2. Mon dossier est réputé « complet » pour connaître la démarche à suivre.



INTI	ERFACE DU GNAU AVANT ACTIVATION DU COMPTE PRO	1
DEN	NANDER L'ACTIVATION D'UN COMPTE PRO	2
	Accéder au GNAU citoyen	2
•	Se connecter:	2
	Paramétrer son compte et gérer son organisation :	3
INT	ERFACE DU GNAU APRES CONNEXION AVEC UN COMPTE PRO	6
•	Modifier les préférences d'affichage.	
	Réinitialiser l'affichage	8
FOR	MULER UNE DEMANDE D'URBANISME	9
	Méthode 1 : Renseigner la totalité du dossier grâce aux écrans de saisie du GNAU Epro	9
	Méthode 2 : Importer le Cerfa pré-rempli et ajouter le reste des pièces grâce aux écrans de saisie du GNAU Epro	14
•	Méthode 3 : Constituer un dossier zip avec toutes ou partie des pièces du dossier et tout importer dans le GNAU Epro	15
SUIV	VRE LES DEMANDES D'URBANISME	18
	Description du bloc « Suivre »	18
	Les vues.	15
	Les catégories	21
	Los rocharches	26

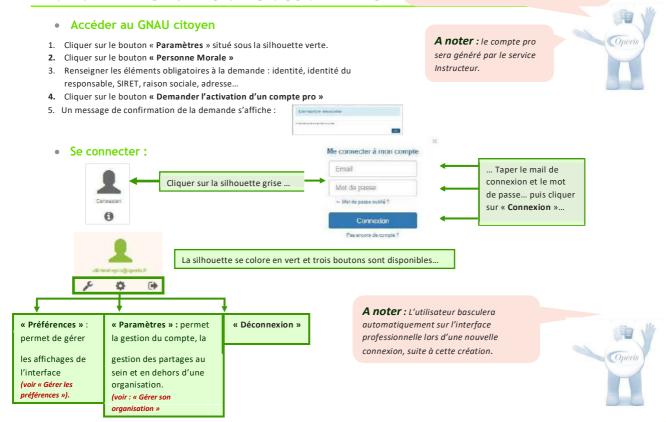


INTERFACE DU GNAU APRES CONNEXION AVEC UN COMPTE PRO



A noter: avant même la création du compte pro, il est possible de déposer les dossiers sur le portail citoyen décrit à la page précédente. Le compte pro apporte des fonctionnalités professionnelles supplémentaires.

DEMANDER L'ACTIVATION D'UN COMPTE PRO





Guichet numérique des autorisations d'urbanisme Guide d'utilisation module EPRO



2



Confidentialité :

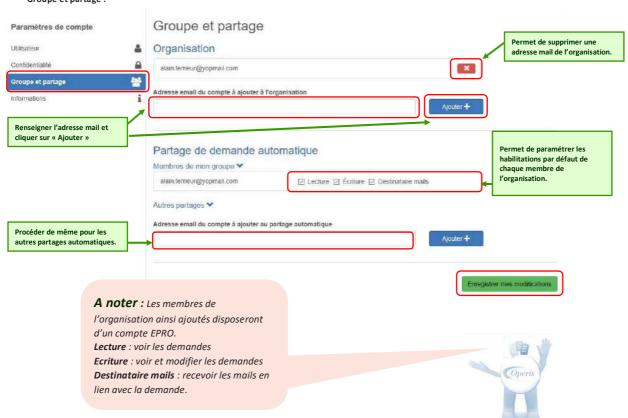




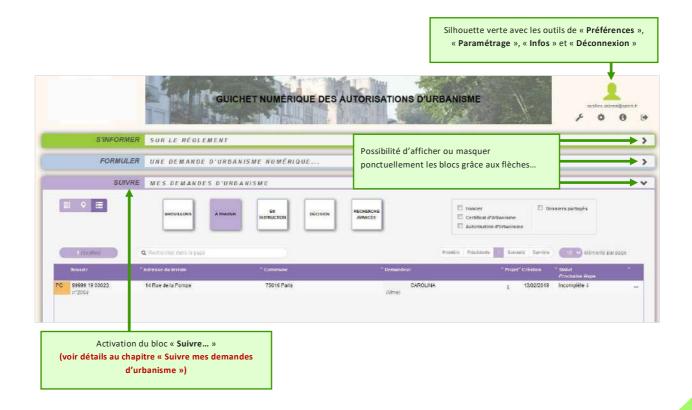


Guichet numérique des autorisations d'urbanisme Guide d'utilisation module EPRO

Groupe et partage :

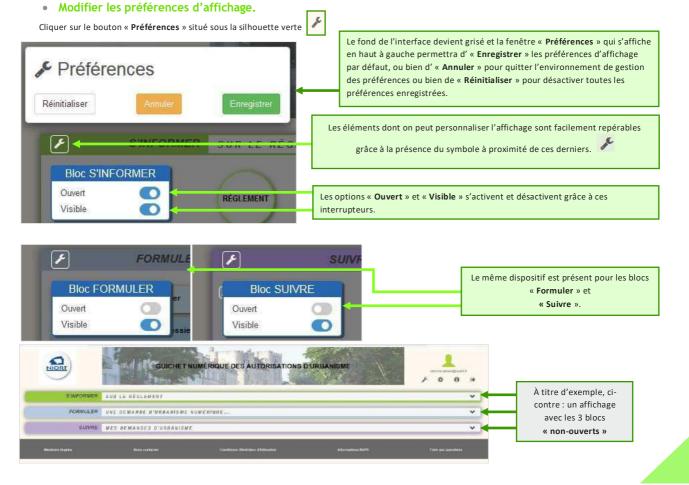


INTERFACE DU GNAU APRES CONNEXION AVEC UN COMPTE PRO





Guichet numérique des autorisations d'urbanisme Guide d'utilisation module EPRO







Les demandes d'urbanisme numériques s'affichent par catégories (« <u>Brouillons</u> », « <u>À traiter</u> », « <u>En instruction</u> », « <u>Décision</u> », « <u>Recherche avancée</u> ») (voir chapitre « <u>Suivre mes demandes d'urbanisme pour plus de détails sur les différentes catégorisations</u>).

Le paramétrage d'affichage illustré ci-dessus permet d'activer ou désactiver une ou plusieurs catégories ainsi que de choisir la catégorie affichée par défaut lors de l'accès au GNAU Epro.

• Réinitialiser l'affichage





FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME

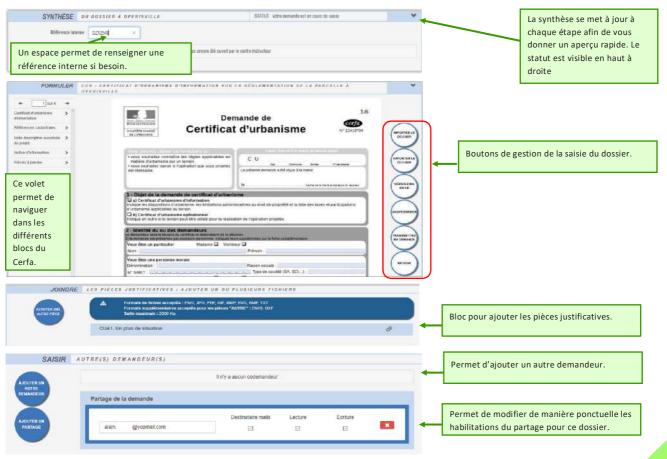
Plusieurs méthodes sont possibles pour formuler une demande d'urbanisme numérique.

- ☑ Méthode 1 : Renseigner la totalité du dossier grâce aux écrans de saisie du GNAU Epro
- Méthode 2 : Importer le Cerfa pré-rempli et ajouter le reste des pièces grâce aux écrans de saisie du GNAU Epro
- Méthode 3 : Constituer un dossier.zip avec toutes ou partie des pièces du dossier et tout importer dans le GNAU Epro

• Méthode 1 : Renseigner la totalité du dossier grâce aux écrans de saisie du GNAU Epro

Remplir le CERFA

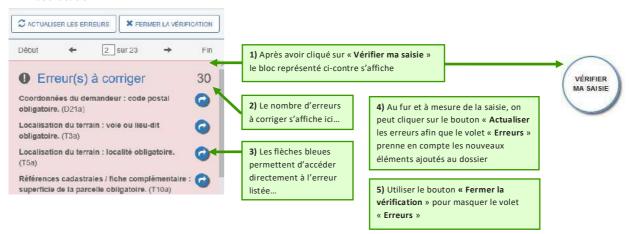






Guichet numérique des autorisations d'urbanisme Guide d'utilisation module EPRO

Aide à la saisie :



A noter : Les erreurs à corriger sont subordonnées à la saisie.

Exemple : Pour un Permis de Construire, l'obligation de cocher la case concernant l'architecte, est subordonnée à la surface déclarée.





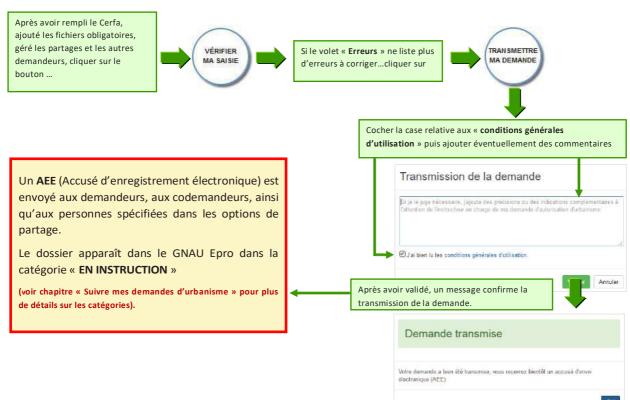
Joindre les fichiers





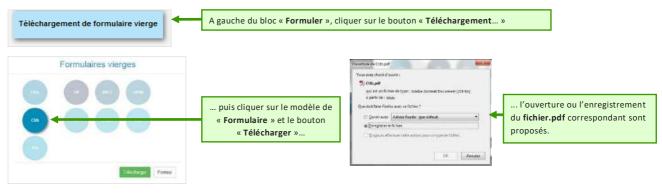


Transmettre la demande



• Méthode 2 : Importer le Cerfa pré-rempli et ajouter le reste des pièces grâce aux écrans de saisie du GNAU **Epro**

Télécharger un formulaire vierge (optionnel)









conforme (format de fichier ou numéro de cerfa), un message d'avertissement est

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Guide d'utilisation module EPRO

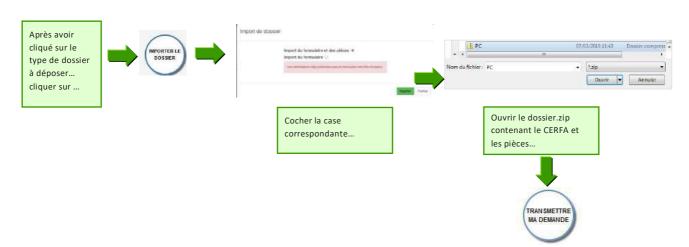
Méthode 3 : Constituer un dossier.zip avec toutes ou partie des pièces du dossier et tout importer dans le **GNAU Epro**

Constituer un dossier.zip



Créer un dossier.zip avec toutes les pièces nécessaires ainsi que le Cerfa.

Importer le dossier complet



Les boutons de gestion d'un dossier



Permet d'importer un formulaire pré-rempli ou un dossier complet avec toutes les pièces au format .zip.

EXPORTER LE DOSSIER Permet de sauvegarder une copie du dossier ainsi que toutes les pièces.

VÉRIFIER MA SAISIE Permet de bénéficier d'une aide à la saisie dynamique et avec des contrôles en cascade en fonction du type de dossier et des éléments déclarés.

SAUVEGARDER

Permet de sauvegarder un dossier pour un envoi ultérieur. (Statut « Brouillon »)

TRANSMETTRE MA DEMANDE Permet de transmettre la demande et obtenir un AEE (Accusé d'Enregistrement Electronique) ainsi qu'une mise à jour du statut du dossier (Statut « En instruction »).



Permet de revenir sur le bureau du GNAU Epro



Permet (en fonction du type de dossier et de son statut) de demander : une annulation, une demande de prorogation, un certificat de conformité des travaux.



Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Guide d'utilisation module EPRO

Les boutons de gestion des échanges avec le service instructeur :



Bouton « Supprimer » uniquement disponible en mode « Brouillon » (la demande en cours de saisie).

Bouton « Modifier » disponible lorsque le demandeur doit compléter un dossier : suite à une incomplétude par exemple.



Bouton « Consulter » disponible lorsque le service instructeur a pris en charge le dossier. Il permet d'accéder au bouton « Demandes à la commune » en cas d'annulation par exemple.



Permet de consulter les documents envoyés par le service instructeur.



Boutons « DAACT », « DOC » ou « MODIFICATIF »

A noter: Les boutons présents sur les vignettes et en mode liste sont subordonnés au statut et au type de dossier concerné.
Ci-contre quelques exemples de boutons d'échanges avec le service instructeur.

Le bouton « Historique » est toujours disponible quel que soit le statut : il permet une traçabilité horodatée des échanges dématérialisés.

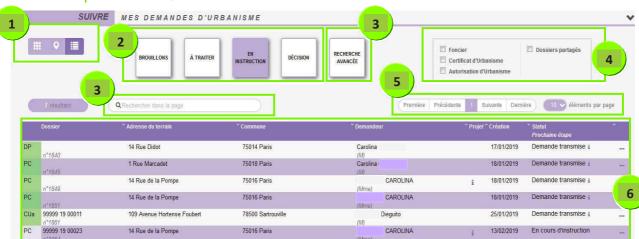


17

GNAU

SUIVRE LES DEMANDES D'URBANISME

• Description du bloc « Suivre... »



- 1. Les vues : Ce sont des boutons qui permettent de modifier le mode d'affichage des dossiers : carte, vignettes, liste. Chaque vue favorise un type de recherche ou de filtre, en fonction des éléments à visualiser et des informations à obtenir.
- 2. Les catégories: Ce sont de boutons qui permettent de choisir d'afficher les dossiers en fonction de leur statut: en cours de saisie, demande transmise, en cours d'instruction etc... Ils favorisent la réactivité grâce à une vision globale des statuts et des fils d'avancement des instructions.
- 3. Les recherches : Recherche rapide par mots clés ou Recherche multicritère, permettent d'afficher les dossiers en fonction d'éléments ciblés tels que « type de dossier », « nom de demandeur », « commune », périodes etc...
- 4. Les filtres: Ce sont des cases à cocher qui permettent de filtrer les dossiers à afficher en fonction de « familles de dossiers » (foncier, certificats, urbanisme) ainsi que d'isoler les dossiers partagés.
- 5. L'accès aux dossiers : En fonction de la vue, la catégorie, les filtres ou les recherches, permet d'accéder aux dossiers pour les modifier, les compléter et les transmettre, consulter les historiques etc...
- 6. Navigation : Permet de faire défiler les pages de résultat et de gérer le nombre de résultats par page.



Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Guide d'utilisation module EPRO

Les vues

Vue Vignette:



En fonction de la catégorie choisie, du filtre appliqué ou des recherches effectuées, on obtient une vignette par dossier, avec les informations sur son statut, références et repère géographique de l'implantation. Toujours en fonction des catégories, les pictogrammes servent à la gestion ou à la consultation. (Voir sous-chapitre « Les Catégories »).



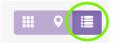
Vue « Carte » :



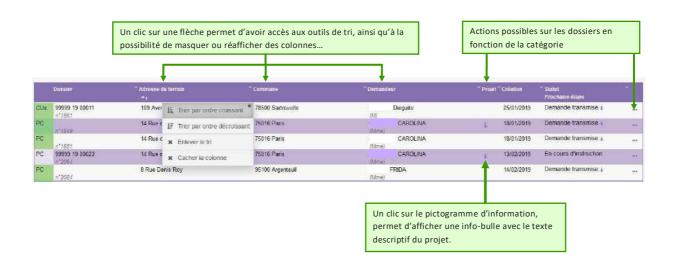
En fonction de la catégorie choisie, du filtre appliqué ou des recherches effectuées, on obtient une vue cartographique avec la situation des dossiers concernés.



Vue « Liste »



En fonction de la catégorie choisie, du filtre appliqué ou des recherches effectuées, on obtient une liste de dossiers répondant aux critères spécifiés, avec des possibilités de tris, et également des outils de gestion et de consultation, comme sur la vue vignette



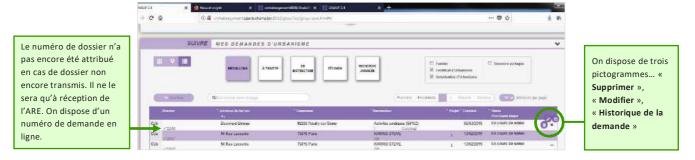


• Les catégories



Catégorie « Brouillons »

Regroupe les dossiers « En cours de saisie », c'est-à-dire les dossiers pour lesquels on a activé l'option « SAUVEGARDER », puis « RETOUR ». Ils n'ont pas encore été transmis, que ce soit dans le cadre d'une création ou d'une réponse à une incomplétude.





Catégorie « A traiter »

Regroupe les dossiers pour lesquels une action de la part du pétitionnaire est attendue. Dans l'exemple ci-dessous on constate le statut « **Incomplète** ». Le pétitionnaire a reçu le mail relatif à l'incomplétude. (ANE).



Catégorie « En instruction »

Regroupe les dossiers dont les pièces transmises sont en cours d'étude, ou alors les dossiers « **Complets** ». Dans l'exemple illustré ci-dessous, on voit une demande « **En cours d'instruction** » et une autre avec un statut « **Demande transmise** ». Le pétitionnaire a reçu les mails relatifs à la transmission (AEE), à la réception des pièces (ARE) et à la complétude (ANE) dans le cas des dossiers complets.

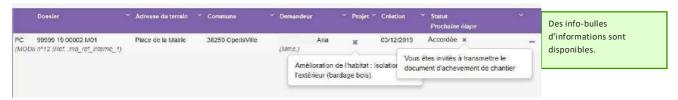




Guichet numérique des autorisations d'urbanisme Guide d'utilisation module EPRO

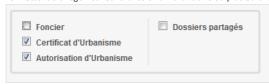
Catégorie « Décision »

Regroupe les dossiers pour lesquels une « Décision » a été notifiée. Le pétitionnaire a reçu un mail en ce sens dans sa boîte aux lettres.



Les filtres

Permettent d'alléger les recherches en affichant une ou plusieurs familles de dossiers. Ils sont intéressants également pour la gestion des dossiers partagés.





Exemple d'historique de dossier





Consulter les documents envoyés par le service instructeur

Pour consulter les pièces jointes aux envois cliquer sur « Historique », puis sur « Pièces jointes », puis sur le bouton qui représente un œil ouvert...



... ou alors sur « Documents »,



Les recherches

Recherche rapide



Recherche avancée

Permet une recherche multicritère par type de dossier, numéro, demandeur, période, adresse du terrain, commune...



réinitialiser les critères.